

EVALUATION DES SERVICES DE LA JUSTICE PAR LES SERVICES NATIONAUX D'INSPECTION DANS DES ETATS MEMBRES DE L'UE

PROFIL DE L'ÉQUIPE

5 étudiants avec une bonne connaissance de l'organisation judiciaire, des techniques d'évaluation des politiques publiques, appétence pour le droit comparé, connaissances linguistiques dans plusieurs des 23 langues officielles de l'Union européenne.

INSTITUTION PARTENAIRE

Ministère de la justice
Inspection générale de la justice
13 place Vendôme 75001 Paris cedex 01

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

Vincent DELBOS, inspecteur général de la justice, maître de conférences à Sciences Po
Delphine AGOQUET, inspectrice de la justice, chargée des relations internationales

PRESENTATION DE L'INSTITUTION & CONTEXTE DU PROJET

L'inspection générale de la justice (IGJ) est en France un service rattaché au Garde des Sceaux, ministre de la justice. L'IGJ a été à l'initiative de la création en 2017 d'un réseau européen des services d'inspections de la justice (RESIJ) qui a pris la forme d'une association de droit belge et dont elle assure la présidence.

Les Etats membres de l'association sont à ce jour au nombre de 7 (Belgique, Bulgarie, Espagne, Italie, France, Portugal, Roumanie).

L'objet de ce réseau est de promouvoir la coopération entre ses membres et de développer des méthodes et outils d'évaluation communs permettant de proposer aux institutions européennes (Direction générale justice de la commission européenne, CEPEJ au conseil de l'Europe) un travail d'évaluation de la réglementation et des politiques publiques de la justice dans l'espace judiciaire européen.

Afin de réussir la construction de cette coopération de terrain au moyen d'équipes communes d'inspections nationales disposant d'outils communs (méthodologie, référentiels), un inventaire des services en charge de l'évaluation de la justice au sein des Etats membres de l'UE est un préalable. Il nécessite de comparer notamment leurs statuts, modes de recrutement et de mobilité, leurs périmètres d'action, missions et méthodologie.

CONTENU PEDAGOGIQUE DU PROJET

La première étape consistera en un travail de recherche documentaire compilant l'ensemble des textes régissant ces services. Dans la mesure du possible, ces textes devront être résumés et traduits vers le français. Les pays retenus pour l'étude devront être représentatifs de l'ensemble des systèmes judiciaires existant au sein de l'UE (droit anglo-saxon, droit continental) et couvrir les zones géographiques spécifiques (outre l'étude des services d'inspection des états membres du RESIJ, le périmètre de l'étude portera sur au moins deux pays de la zone géographique des Balkans et deux pays scandinaves).

La fusion récente de l'ensemble des services d'inspections ministériels de la justice (services judiciaires, pénitentiaires et services de protection des mineurs) donne à l'Inspection générale de la justice un périmètre d'intervention très large qui n'a pas d'équivalent chez nos homologues européens.

Dans un premier temps, les étudiants orienteront donc leur recherche en partant du modèle français et rechercheront d'abord quels sont, dans les pays cibles étudiés, les services en charge du contrôle et de l'évaluation des juridictions (civiles, pénales, administratives) d'une part, ainsi que les services en charge du contrôle des établissements pénitentiaires et plus généralement de l'ensemble des établissements ou associations exerçant des missions de service public de la justice. Une cartographie des services en charge de l'évaluation globale de la justice sera donc établie pour chacun des pays étudiés. A l'intérieur de cette cartographie, la place de l'inspection des agents et services judiciaires (juridictions, juges, procureurs, greffiers) sera tout particulièrement décrite (organisme de rattachement à un ministère de la justice ou à un conseil de justice). Des fiches seront établies pour chaque pays. Ils établiront cette cartographie en s'appuyant sur les critères dégagés par des instances européennes (CEPJ notamment) pour garantir la solidité, l'objectivité et l'effectivité des contrôles et des évaluations.

Dans un second temps, un travail de benchmark sera réalisé à partir de l'analyse des missions principales couvertes par l'inspection de la justice française : discipline des juges et procureurs, contrôle des juridictions et des établissements relevant des ministères de la justice (prisons), audit métier et/ou audit financier, évaluation ministérielle et/ou interministérielle des politiques publiques. Les axes d'analyse les plus pertinents seront définis avec les étudiants.

À l'issue de cette seconde phase, une note de synthèse thématique sera réalisée (niveau d'autonomie structurelle et budgétaire, périmètre des missions, outils, publication et usage des rapports des inspections etc.).

A partir des similitudes relevées quant au statut et méthode de travail des services d'inspections étudiés, des pistes de coopération pourront être dégagées pour l'avenir (élaboration de guides méthodologiques, échanges thématiques etc.).

RESULTATS ET PRODUITS ATTENDUS

Le document final sera la réunion des travaux des phases précédentes. Il est attendu des étudiants qu'ils fassent preuve d'inventivité dans les modes de présentation de ce dossier qui pourra revêtir, avec l'accord du commanditaire toute forme permettant une large diffusion des résultats des travaux (un doc sur YouTube, une présentation sur Péricope, etc.).

Les étudiants proposeront en lien avec le tuteur des options possibles, notamment un compte rendu effectué lors d'une réunion des instances du RESIJ.

Pour intégrer au maximum les étudiants aux travaux du RESIJ, ceux-ci seront associés dès le début du projet à des visites programmées en fonction des disponibilités des membres du RESIJ.

CALENDRIER DU PROJET

Septembre/octobre : recherche documentaire

Octobre/décembre : benchmark

Janvier/Mars : fiches de cas

Avril : rédaction du rapport final et restitution

METHODOLOGIE

- Une réunion mensuelle à minima avec le responsable du projet à partir du lancement
- Selon un rythme à définir, entre chaque réunion en présentiel, point d'avancement des travaux (réunion Skype) ;
- Point de situation hebdomadaire par courriel
- Ouverture d'un Drive commun avec partage d'information.
- Élaboration d'une charte de temps avec tâches à accomplir, état d'avancement, résultats, contacts à prendre.
- A la première séance : définition des rôles et missions de chacun

LOGISTIQUE

Les étudiants auront accès à la salle des Projets collectifs à Sciences Po, munie d'un ordinateur, d'un écran plasma, d'une imprimante et d'un téléphone.

Participation des étudiants à un cycle de visites de l'IGJ ou d'autres services d'inspections de la justice au sein de l'UE.

Restitution des travaux par deux étudiants lors de la réunion annuelle des membres du RESIJ en mai ou juin 2020.